

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie , M. COUTIERE Dominique , Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. GILLE Hervé, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. LANUSSE, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	74
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

MARCHES PUBLICS

Signature d'avenants aux marchés de travaux Mise en accessibilité de l'Ecomusée

Dans le cadre du programme d'investissement échelonné entre 2020 et 2022 validé en 2020 (délibération n° 97 du 19 octobre) et complété en 2021 (délibération 101 du 31 mars) le Parc naturel régional s'est engagé, avec le soutien technique de la SATEL, à réaliser des travaux d'accessibilité sur l'écomusée de Marquèze.

En 2021, par délibérations 31 et 32 du 31 mars, le Comité syndical a approuvé la signature des marchés de travaux pour l'amélioration de l'accueil de l'Ecomusée, dans le cadre de cette mise en accessibilité.

La réalisation de ces travaux s'est échelonnée sur plusieurs années. Tout d'abord retardés par la situation liée à la crise sanitaire, ils ont ensuite été repoussés en raison de contraintes

budgétaires : le coût des matières premières ayant impacté de façon conséquente le budget initialement dédié à l'opération, un financement supplémentaire a été nécessaire.

Par ailleurs, la procédure de consultation des entreprises de travaux débutée à la fin du mois de décembre 2021 jusqu'à la fin du mois d'août 2022, a été plus longue que prévue en raison de l'infirmité de certains lots et les relances des dossiers.

De plus, le Parc a été contraint de scinder la mise en œuvre de ces travaux, eu égard à la nécessité de leur exécution en dehors des périodes d'ouverture du site au public. Au cours de la phase d'exécution des travaux, plusieurs adaptations techniques se sont avérées nécessaires et certains travaux ont pu être réalisés en régie, entraînant des plus ou moins-values financières sur l'ensemble des lots.

L'ensemble de ces modifications tarifaires ont été récapitulées dans la proposition d'avenant ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

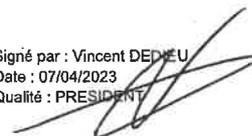
- **DE VALIDER** ces plus ou moins-values aux marchés de travaux relatif à la mise en accessibilité de l'Ecomusée de Marquèze ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 avril 2023